



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Annuaire de l'inspection du travail



Hautes-Pyrénées

Directeur départemental : Grégory FERRA

Cité administrative Reffye - 65017 Tarbes Cedex 9

Tél : 05 62 56 65 65

ddestpp-direction@hautes-pyrenees.gouv.fr

Service de renseignements

Rendez-vous physiques et téléphoniques : sur rendez-vous via le site

<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>

Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi

0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

Service Rupture conventionnelle :

Dépôt dématérialisé des demandes www.telerc.travail.gouv.fr

Courriel : ddetspp-rupture-conventionnelle@hautes-pyrenees.gouv.fr

1 unité de contrôle avec 7 sections

Responsable de l'Unité de Contrôle : Fabien JAUZION

ddetspp-uc1@hautes-pyrenees.gouv.fr

Agent de contrôle

NN - 05 62 46 42 29

Section 650101

La section 1.1 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Antin; Ariès-Espéran; Aubarède; Barthe; Bazordan; Bernadets-Debat; Betbèze; Betspouy; Bonnefont; Bouilh-Péreuilh; Boulin; Bugard; Cabanac; Campuzan; Castelnau-Magnoac; Castelvieilh; Castéra-Lou; Casterets; Caubous; Chelle-Debat; Cizos; Collongues; Coussan; Devèze; Dours; Estampures; Fontrailles; Fréchède; Gaussan; Gonez; Guizerix; Hachan; Hourc; Jacque; Lalanne; Lalanne-Trie; Lamarque-Rustaing; Lansac; Lapeyre; Laran; Larroque; Laslades; Lassales; Lizos; Louit; Lubret-Saint-Luc; Luby-Betmont; Lustrar; Marquerie; Marseillan; Mazerolles; Monléon-Magnoac; Monlong; Mun; Oléac-Debat; Organ; Osmets; Peyret-Saint-André; Peyriguère; Pouy; Pouyastruc; Puntous; Puydarrieux; Sabalos; Sadournin; Sarrac-Magnoac; Sère-Rustaing; Soréac; Souyeaux; Thermes-Magnoac; Thuy; Tournous-Darré; Trie-sur-Baïse; Vidou; Vieuzos; Villembits; Villemur (Canton 3 - Les Coteaux)

Communes de Gardères; Luquet; Seron; (Canton 9 – Ossun partiellement)

Communes d'Ansost; Auriébat; Barbachen; Bazillac; Bouilh-Devant; Buzon; Castelnau Rivière-Basse; Caussade-Rivière; Escondeaux; Estirac; Gensac; Hagedet; Hères; Labatut-Rivière; Lacassagne; Lafitole; Lahitte-Toupière; Laméac; Larreule; Lascazères; Lescurry; Liac; Madiran; Mansan; Maubourguet; Mingot; Monfaucon; Moumoulous; Peyrun; Rabastens-de-Bigorre; Saint-Lanne; Saint-Sever-de-Rustan; Sarriac Bigorre; Sauveterre; Ségalas; Sénac; Sombrun; Soublecause; Tostat; Trouley-Labarthe; Ugnouas; Vidouze; Villefranque (Canton 13 – Val d'Adour -Rustan Madiranaï)

Communes d'Andrest; Artagnan; Aurensan; Caixon; Camalès; Escaunets; Gayan; Lagarde; Marsac; Nouilhan; Oroix; Pintac; Pujo; Saint-Lézer; Sanous; Sarniguet; Siarrouy; Talazac; Tarasteix; Vic-en-Bigorre; Villenave-près-Béarn; Villenave-près-Marsac (Canton 17 - Vic Bigorre)

Commune de Tarbes partiellement :

Quartiers IRIS 401 DEBUSSY

IRIS 402 CENTRE HOSPITALIER

IRIS 403 LEP DUPUY

Agent de contrôle

NN - 05 62 46 42 29

Section 650102

La section 1.2 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes de Bazet; Bordères-sur-l'Echez; Bours; Chis; Ibos; Orleix; Oursbelille (Canton 2 – Bordères sur l'Echez)

Communes d'Adervielle-Pouchergues; Ancizan; Aragnouet; Ardengost; Arreau; Aspin-Aure; Aulon; Avajan; Avezac-Prat-Lahitte; Azet; Bareilles; Barrancoueu; La Barthe-de-Neste; Bazus-Aure; Bazus-Neste; Beyrède-Jumet-Camous; Bordères-Louron; Bourisp; Cadéac; Cadeilhan-Trachère; Camparan; Capvern; Cazaux-Debat; Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors; Ens; Escala; Esparros; Estarvielle; Estensan; Fréchet-Aure; Gazave; Génos; Germ; Gouaux; Grailhen; Grézian; Guchan; Guchen; Hèches; Ilhet; Izaux; Jézeau; Labastide; Laborde; Lançon; Lortet; Loudenvielle; Loudervielle; Mazouau; Mont; Montoussé; Pailhac; Ris; Sailhan; Saint-Arroman; Saint-Lary-Soulan; Sarrancolin; Tramezaïgues; Vielle-Aure; Vielle-Louron; Vignec (Canton 8 – Neste Aure et Louron)

Commune de Tarbes partiellement : Quartier IRIS 0201 Préfecture

Agent de contrôle

HÉNOT Isabelle - Inspectrice du travail - 05 62 46 42 29

Section 650103

La section 1.3 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Aureilhan; Séméac; Soues (Canton 1 – Aureilhan)

Communes d'Aspin-en-Lavedan; Barlest; Bartrès; Loubajac; Omex; Ossen; Peyrouse; Poueyferré; Saint-Pé-de-Bigorre; Ségus; Viger (Canton 5 - Lourdes 1 partiellement (exclue Lourdes ville))

Commune de Tarbes partiellement :

Quartiers IRIS 0102 Cité administrative

IRIS 0701 La Sendère

IRIS 0702 Laennec

IRIS 0801 Saint Vincent de Paul

IRIS 0802 Stade

IRIS 803 La Planète

IRIS 0901 Tarbes Saint-Antoine

IRIS 1001 Tarbes arsenal

IRIS 1101 Tarbes martinet

Commune de Lourdes partiellement :

Quartiers

IRIS 0107 Bois de Mourles–Forêt de Béout

IRIS 0108 Secteur hôtelier–Sanctuaire partiellement : sauf partie située à l'intérieur d'une zone définie par les rues suivantes : Av. Antoine Béguère; Rue du Docteur Boissarie; Pont Saint-Michel; Gave de Pau)

IRIS 0109 La Bastide-Lannedaré partiellement: uniquement partie à l'ouest de l'avenue Jean Prat

Les établissements :

L'HOSPITALITE situé 24 rue du Dr BOISSARIE (IRIS 0108 Secteur Hôtelier- Sanctuaire)

Foyer AVE MARIA situé 7 avenue du Paradis (IRIS 0102 Centre Soum)

Agent de contrôle

TURON Isabelle - Inspectrice du travail - 05 62 46 42 29

Section 650104

La section 1.4 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Allier; Angos; Arcizac-Adour; Barbazan-Debat; Bernac-Debat; Bernac-Dessus; Horgues; Laloubère; Momères; Montignac; Odos; Salles-Adour; Saint-Martin; Sarrouilles; Vielle-Adour (Canton 7 - Moyen Adour)

Communes Averan; Azereix; Barry; Bénac; Hibarette ; Juillan ainsi que l'ensemble des entreprises travaillant dans l'aéroport et les entreprises disposant d'un accès direct à la piste) ; Lamracque-Pontac ; Lanne ; Layrisse ; Loucrup ; Louey ; Oricles ; Visker (Canton 9 – Ossun partiellement)

Communes d'Argelès-Bagnères; Arrodet; Artiguemy; Asque; Banios; Barbazan-Dessus; Batsère; Bégoles; Benqué-Molère; Bernadets-Dessus; Bettès; Bonnemazon; Bonrepos; Bordes; Bourg-de-Bigorre; Bulan; Burg; Caharet; Calavanté; Castelbajac; Castéra-Lanusse; Castillon; Chelle-Spou; Cieutat; Clarac; Esconnets; Escots; Espèche; Espieilh; Fréchendets; Fréchou-Fréchet; Galan; Galez; Goudon; Gourgue; Hauban; Hitte; Houeydets; Lanespède; Lespouey; Lhez; Libaros; Lies; Lomné; Luc; Lutilhous; Marsas; Mascaras; Mauvezin; Mérilheu; Montastruc; Moulédous; Oléac-Dessus; Orioux; Orignac; Oueilloux; Ozon; Péré; Peyraube; Poumarous; Recurt; Ricaud; Sabarros; Sarlabous; Sentous; Sinzos; Tilhouse; Tournay; Tournous-Davant; Uzer (Canton 14 – La Vallée de l'Arros et des Baïses)

Commune de Tarbes partiellement :

Quartiers IRIS 0202 Barrère

IRIS 0203 Place de Verdun

IRIS 1301 ZA Kennedy

Agent de contrôle

FABRE Benoît - Inspecteur du travail - 05 62 46 42 29

Section 650105

La section 1.5 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Antist; Asté; Astugue; Bagnères-de-Bigorre; Beudéan; Campan; Gerde; Hiis; Labassère; Montgaillard; Neuilh; Ordizan; Pouzac; Trébons (Canton 4 - La Haute-Bigorre)

Communes d'Adé; Les Angles; Arrayou-Lahitte; Arcizac-ez-Angles; Arrodets-ez-Angles; Artigues; Berbérust-Lias; Bourréac; Cheust; Escoubès-Pouts; Gazost; Ger; Germs-sur-l'Oussouet; Geu; Gez-ez-Angles; Jarret; Julos; Juncalas; Lézignan; Lugagnan; Ossun-ez-Angles; Ourdis-Cotdoussan; Ourdon; Ousté; Paréac; Saint-Créac; Sère-Lanso (Canton 6 - Lourdes 2 partiellement (exclue Lourdes ville))

Commune de Lourdes partiellement :

Quartiers IRIS 0101 Mairie

IRIS 0102 Centre Soum à l'exception de l'établissement Foyer AVE MARIA, situé 7 avenue du Paradis

IRIS 0103 Ophite Chantecler

IRIS 0106 Pic du Ger

IRIS 0108 Secteur Hôtelier –Sanctuaire partiellement (partie composée de la rue Antoine Béguère et du secteur situé à l'intérieur d'une zone définie par les rues suivantes et les incluant ;Rue de Pau, Rue du Docteur Boissarie; Pont Saint Michel; Gave de Pau à l'exception de l'établissement « L'Hospitalité » situé 24 rue du Dr BOISSARIE.

IRIS 0109 Labastide Lannedarré partiellement (partie à l'ouest de l'avenue Jean Prat exclue)

IRIS 0110 Monge-Saux

Commune de Tarbes partiellement :

Quartier : IRIS 0101 Cimetière la Sède

Agent de contrôle

NOUGUÉ Lauriane - Inspectrice du travail - 05 62 46 42 29

Section 650106

La section 1.6 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Anères; Anla; Antichan; Arné; Aventignan; Aveux; Bertren; Bize; Bizous; Bramevaque; Campistrous; Cantaous; Cazarilh; Clarens; Créchets; Esbareich; Ferrère; Gaudent; Gembrie; Générest; Hautaget; Ilheu; Izaourt; Lagrange; Lannemezan; Lombrès; Loures-Barousse; Mauléon-Barousse; Mazères-de-Neste; Montégut; Montsérié; Nestier; Nistos; Ourde; Pinas; Réjaumont; Sacoué; Saint-Laurent-de-Neste; Saint-Paul; Sainte-Marie; Saléchan; Samuran; Sarp; Seich; Siradan; Sost; Tajan; Thèbe; Tibiran-Jaunac; Troubat; Tuzaguet; Uglas (Canton 15 - Vallée de la Barousse)

Commune de Tarbes partiellement :

Quartiers IRIS 0204 Hôtel de ville

IRIS 0205 Marcadieu

IRIS 0301 Parc Paul Chastelain

IRIS 0302 Parc Municipal des Sports

IRIS 1201 Mouysset

Agent de contrôle

NN - 05 62 46 42 29

Section 650107

La section 1.7 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

Communes d'Adast; Agos-Vidalos; Arbéost; Arcizans-Avant; Arcizans-Dessus; Argelès-Gazost; Arras-en-Lavedan; Arrens-Marsous; Artalens-Souin; Aucun; Ayros-Arbouix; Ayzac-Ost; Barèges; Beaucens; Betpouey; Boô-Silhen; Bun; Cauterets; Chèze; Esquièze-Sère; Estaing; Esterre; Ferrières; Gaillagos; Gavarnie-Gèdre; Gez; Grust; Lau-Balagnas; Luz-Saint-Sauveur; Ouzous; Pierrefitte-Nestalas; Préchac; Saint-Pastous; Saint-Savin; Saligos-Vizos; Salles; Sassis; Sazos; Sère-en-Lavedan; Sers; Sireix; Soulom; Uz; Viella; Vier-Bordes; Viey; Villelongue; Viscos; (Canton 16 – La Vallée des Gaves)

Commune de Tarbes partiellement :

Quartiers IRIS 0501 Solazur

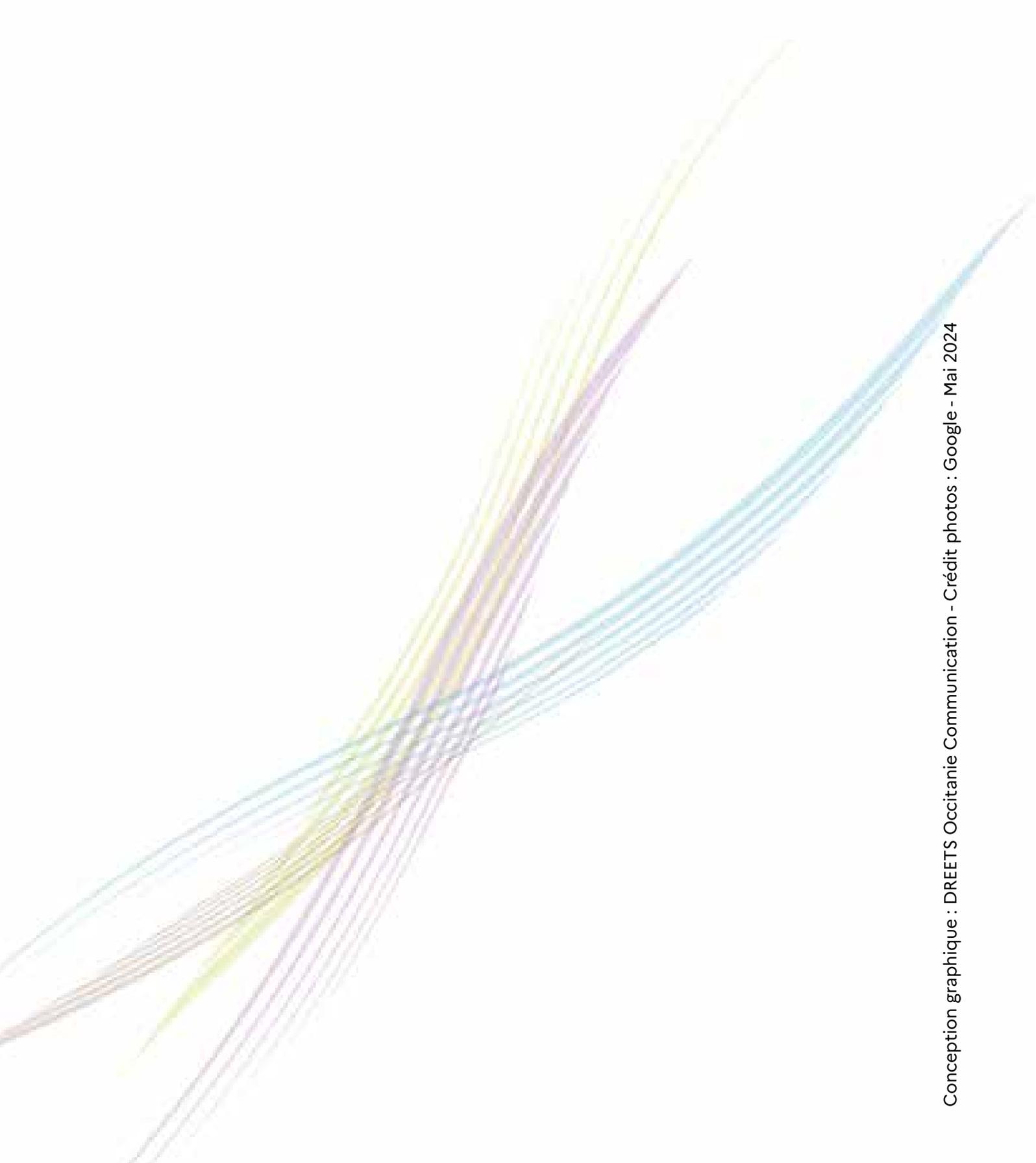
IRIS 0601 ZA Bastillac Cognac

Commune de Lourdes partiellement :

Quartiers IRIS 0104 Centre Gare

IRIS 0105 Sarsan Anclades

La section 1.7 exerce une compétence de contrôle sur l'ensemble des chantiers ferroviaires (chantiers sur voie de chemin de fer d'intérêt public et leur emprise) situés sur le département des Hautes Pyrénées, ainsi que sur leurs « bases vie » situées sur le département des Hautes Pyrénées.



Conception graphique : DREETS Occitanie Communication - Crédit photos : Google - Mai 2024

DDESTPP Hautes-Pyrénées

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Cité administrative Reffye - 65017 Tarbes Cedex 9

Tél : 05 62 56 65 65

ddestpp-direction@hautes-pyrenees.gouv.fr

Web : <http://occitanie.dreets.gouv.fr>